



RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2023

MECS DR YVERT

268 rue Centrale

69870 LAMURE-SUR-AZERGUES

04 74 03 05 64

Directrice de Secteur : Véronique Gelin

Directeur de Pôle : Antoine Grappin

Cheffe de service : Sandrine BARBIER

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna Sauri Lopez

Sommaire

1. Activité et personnel	3
1.1. Activité	3
1.2. Personnel.....	5
1.2.1. Mouvements de personnel durant l'année	5
1.2.2. Analyse de la pratique	6
1.2.3. Formation Professionnelle	7
2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité.....	8
2.1. Faits marquants.....	8
2.2. Actions éducatives collectives ou partenariats	8
2.3. Expression et participation des usagers	9
2.4. Incidents et actions de prévention et gestion des risques	10
2.5. Démarche qualité	10
3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties	11
3.1. Admissions.....	11
3.1.1. Demandes d'admissions.....	11
3.1.2. Refus d'admission	13
3.1.3. Usagers admis	13
3.2. Usagers suivis dans l'année	16
3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population.....	16
3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins	19
3.3. Usagers sortis	24
3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie.....	24
3.3.2. Motif de sortie	24
3.3.3. Orientation à la sortie	25
4. Locaux et moyens matériels	26
5. Perspectives 2024.....	27
5.1. Au plan du fonctionnement et de la gestion de l'établissement	27
5.2. Au niveau éducatif et collectif	28



1. Activité et personnel

1.1. Activité

Rappel du bilan de l'activité de l'exercice de 2022 :

L'année précédente s'était soldée par un très fort déficit d'activité atteignant difficilement les 85%. Fin décembre 2022, 3 places restent vacantes.

L'année 2023 débute donc avec un sous-effectif de jeunes présents dans l'établissement. L'accueil d'urgence de niveau II de trois jeunes, début Janvier, apporte de meilleures perspectives quant au démarrage de l'activité de la structure. Ceci se confirme lorsque le maintien de placement pour deux d'entre eux est validé par le juge des enfants.

En Mars 2023, l'accueil d'un adolescent vient compléter l'effectif jeune à 15. L'établissement est à 100% d'activité fin mars.

L'établissement a connu une stabilité sur le plan de l'activité. Aucune fin de prise en charge n'est prononcée durant l'année civile, aucune réorientation n'a été sollicitée, maintenant ainsi de mars à fin décembre un effectif plein.

De plus, l'analyse mensuelle de l'activité en journée nous montre que l'établissement termine fin décembre avec un surplus de 94 journées. Ceci représente une activité de 102% soit une place sur un trimestre.

Ceci s'explique par le fait que les jeunes accompagnés durant l'année 2023 ne bénéficiaient peu ou pas de droit de visite et d'hébergement (DVH).

Tableau de suivi d'activité mensuel 2023

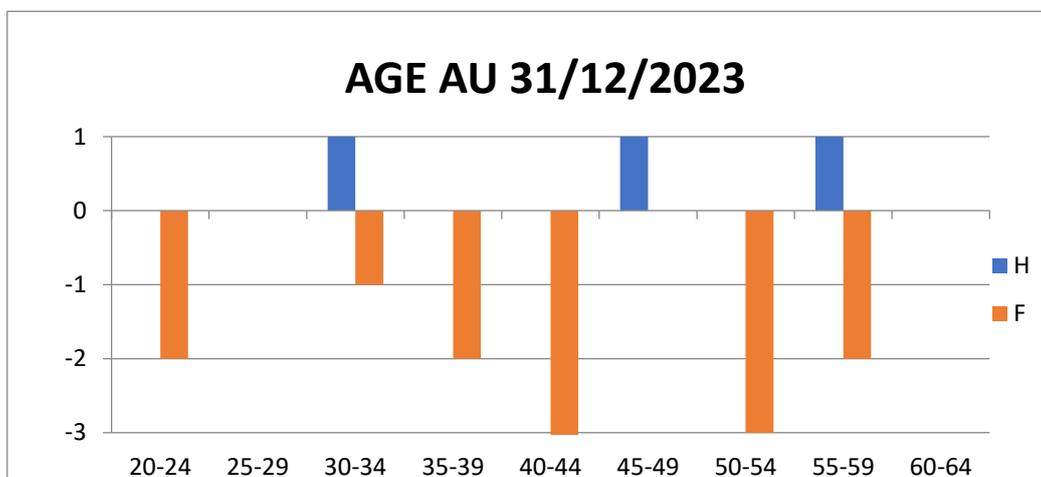
CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de places autorisées		15
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	92%	5 037
Accordé	92%	5 037

MOIS	Usagers présents fin de mois	REALISE				EN JOURNEES				
		RHONE 2023	REALISE	HORS RHONE	CUMUL 2023	ACCORDE		ECARTS		
			2022	2023		2022	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%
Janvier	14	397	425	31	428	428	428	0	0	100%
Février	14	343	326	28	799	386	814	-15	-15	98%
Mars	15	408	389	31	1 238	428	1 242	11	-4	100%
Avril	15	388	406	30	1 656	414	1 656	4	0	100%
Mai	15	427	481	31	2 114	428	2 084	30	30	101%
Juin	15	420	450	30	2 564	414	2 498	36	66	103%
Juillet	15	399	375	31	2 994	428	2 926	2	68	102%
Août	15	365	382	31	3 390	428	3 354	-32	36	101%
Septembre	15	420	450	30	3 840	414	3 768	36	72	102%
Octobre	15	400	407	31	4 271	428	4 196	3	75	102%
Novembre	15	414	411	30	4 715	414	4 610	30	105	102%
Décembre	15	386	377	31	5 132	428	5 038	-11	94	102%



1.2. Personnel

1.2.1. Mouvements de personnel durant l'année



L'année 2023 a été marquée d'un point de vue RH :

- 👉 Par deux départs en retraite de deux professionnelles, en lingerie et au poste de maitresse de maison, toutes deux à temps plein, présentes dans l'institution depuis de nombreuses années.
- 👉 Par un départ d'une monitrice éducatrice après son congé parental.

Aussi au regard de ces mouvements, des recrutements ont eu lieu :

- 👉 Recrutement de deux nouvelles professionnelles, embauchées en tant que maitresse de maison, pour assurer les missions liées à la lingerie à temps partiel (0.50 ETP) ainsi qu'à l'entretien de la structure à temps plein (1 ETP).
- 👉 Nous avons également accueilli en CDD, puis en CDI, un éducateur spécialisé (1 ETP).
- 👉 Deux professionnelles, en CDD ont été recrutées pour assurer le renfort éducatif de deux enfants, validés par la direction enfance famille (DEF). Une personne à 35h et une autre à hauteur de 20h par semaine.

De plus il est à noter que la stabilité de l'équipe éducative a été impactée par l'absence prolongée durant de nombreux mois par l'arrêt maladie d'un salarié (4 mois 1/2). La cheffe de service a dû pallier à cette absence :

- 👉 En basculant l'éducatrice spécialisée en formation (apprentissage) sur le roulement de l'éducateur absent lors de ses temps de présence dans la structure.
- 👉 En sollicitant la maitresse de maison à temps partiel pour venir renforcer les soirées.

- En réduisant des couvertures éducatives certains matins avec uniquement la présence des maitresses de maison
- En faisant appel à des prestataires extérieurs notamment de l'intérim. En effet la MECS se trouve dans une zone géographique qui rend très difficile de nouveaux recrutements (très peu de candidatures).

Au niveau de l'équipe de Direction : La cheffe de service arrivée fin 2022 au SAEE (en CDD) a quitté ses fonctions début Août de façon anticipée. Le recrutement d'un nouveau cadre n'a pas pu se faire sur l'année 2023. Dans cette attente, c'est la cheffe de service du SAPD et SEJM qui a assuré la vacance de ce poste en s'appuyant sur la coordinatrice du service. Le chef de service de la MECS des Pierres Dorées a poursuivi sa formation CAFERUIS. En son absence, la cheffe de service de la MECS du Doc Yvert a pris son relais, s'appuyant sur la coordinatrice qui a pris son poste à partir de septembre.

1.2.2. Analyse de la pratique

Suite au bilan annuel fait avec l'intervenant en juin 2023 de l'analyse de la pratique pour l'équipe éducative et l'équipe surveillant de nuit, il a été convenu de poursuivre le travail engagé sur les mêmes modalités (rythmique et volume horaire).

En effet, les équipes se saisissent de cette instance pour mettre au travail des questions liées aux pratiques professionnelles en lien avec les jeunes, mais également pour réfléchir sur la dynamique d'équipe et ce que cela fait vivre chez chacun des professionnels.

Cet espace de réflexion et travail se poursuivra donc jusqu'en juillet 2024.



1.2.3. Formation Professionnelle

Formations réalisées en 2023		
Formation collective <i>ou</i> Formation individuelle	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
ESOPPE – FORMATION COLLECTIVE	NON DIPLOMANT – 3 jours	FORMATION INTERNE - ACOLEA
SSI – FORMATION COLLECTIVE	NON DIPLOMANT – 1 jours	FORMATION INTERNE – GLOBALE PREVENTION
SST – FORMATION COLLECTIVE	2 jours – ATTESTATION DE PARTICIPATION	FORMATION INTERNE – GLOBALE PREVENTION
SST – RECYCLAGE FORMATION COLLECTIVE	2 jours – ATTESTATION PARTICIPATION	FORMATION INTERNE – GLOBALE PREVENTION
FORMATION INDIVIDUELLE – CONTRAT PRO ES	1450 h - DIPLOMANT	FORMATION EXTERNE ARFRIPS
FORMATION COLLECTIVE OCTIME	1 jour – ATTESTATION PARTICIPATION	FORMATION INTERNE – CABINET AUDAGE
FORMATION INDIVIDUELLE - TUTORAT	3 jours - DIPLOMANT	FORMATION EXTERNE – INSTITUT ST LAURENT
FORMATION INDIVIDUELLE	Co-développement :5 demie journée, 1 Cheffe de service	FORMATEUR EXTERNE : DJELHI
FORMATION INDIVIDUELLE	Co-développement : 5 demies journées, 1 Directeur de pôle	FORMATEUR EXTERNE : DJELHI

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1. Faits marquants

Au niveau du pôle :

- 🍷 Mise en place du nouveau logiciel Octime depuis juin, uniformisation au niveau associatif de l'annualisation.
- 🍷 Séminaire du pôle le 7 décembre, pour présenter la stratégie associative et avoir un temps formatif sur le rôle des neurosciences dans l'accompagnement des jeunes.

Au niveau de l'établissement :

- 🍷 Accueil d'une stagiaire, ortho pédagogue durant 3 mois.
- 🍷 Arrivée et embauche d'un éducateur spécialisé fin mai 2023
- 🍷 Accueil de plusieurs nouveaux professionnels à la rentrée de septembre 2023 : 2 maitresses de maison, 2 renforts éducatifs.
- 🍷 Suite à un climat de travail complexe au sein de l'équipe éducative, une enquête menée par la Responsable de la Qualité de Vie au Travail s'est tenue sur 2 journées en Décembre. Celle-ci a permis d'entendre l'ensemble des professionnels ainsi que l'équipe de direction.

2.2. Actions éducatives collectives ou partenariats

Les enfants ont participé en 2023 à différents évènements et sorties dont voici les plus marquantes :

- 🍷 Le 17 janvier, la fête de début d'année a eu lieu, où petits et grands se sont amusés et déguisés, sous le thème « disco » !
- 🍷 Les 18 et 19 Janvier, un Camp à la neige aux SAISIÉS, a permis à sept jeunes le temps d'un week-end de découvrir les plaisirs de la montagne, accompagnés par deux éducatrices.
- 🍷 Mise en route cette année 2023 « des albums de vie » pour tous les enfants de la MECS. La référente de ce projet a à cœur de faire vivre ce projet.
- 🍷 Vente du livre « on voulait vous dire », un week-end lors du marché du village, en présence des enfants et de la psychologue de l'établissement, qui a été à l'initiative et a accompagné les enfants dans ce beau projet.



- Avec les bénéfices de la vente du livre, une sortie à Tour au Parc a été organisée en Mai, pour les participants de ce projet. Le temps d'une journée, les enfants ont accompagné les soigneurs et ont pu nourrir et approcher certains animaux du parc.
- En juin, une vente de cookies et sachets de bonbons (confectionnés par les enfants de la MECS) a eu lieu un week-end, pour récolter un peu d'argent pour financer leur projet de Camp à Paris.
- Comme les années précédentes, la fête de l'été a permis aux enfants de profiter de la fête, qui annonce les vacances d'été. Les parents et familles des jeunes ont pu participer à ce moment convivial.
- L'été, les jeunes ont profité des plans d'eau à proximité de la structure.
- Un petit groupe d'enfants courageux est allé gravir le puy de Dôme.
- Des sorties au planétarium et au musée des confluences ont été organisés.
- Un Camp à Paris, fin Aout a été organisé, pour tous les enfants et quasiment tous les professionnels, les jeunes ont découverts la capitale, visité la Tour Eiffel et bien d'autres lieux culturels.
- Participation des enfants à la fête des lumières organisées dans le village. Comme ces précédentes années. Le gérant du bar/tabac du village a reversé sa recette (vente de sapin) à la MECS pour que les enfants puissent financer un projet, une sortie. Les enfants et toutes l'équipe le remercient infiniment de sa gentillesse.

2.3. Expression et participation des usagers

Trois Conseils de Vie Sociale (CVS) ont eu lieu cette année (février/Mai/septembre) animés par le Directeur du pôle et la cheffe de service. Les enfants, élus délégués de leur groupe, sont toujours plein d'entrain pour soumettre les idées et projets de leur groupe. Ils sont accompagnés et guidés par un membre de l'équipe éducative. Nous constatons cette année, que la participation des parents à ces instances est en forte baisse, seulement deux parents ont répondu à notre invitation. L'équipe de direction, se questionne autour de la communication à faire aux familles, sur l'objectif de ces instances. De plus, bon nombre de parents ne sont pas véhiculés, ceci mettant un frein à la participation de ces rencontres. Des réflexions et actions vont être pensées pour qu'en 2024, la participation des familles soit plus importante.



2.4. Incidents et actions de prévention et gestion des risques

14 fiches incidents ont été réalisées sur l'année 2023. Ce chiffre est bien inférieur à celui de 2022, qui lui aussi était en baisse par rapport à l'année d'avant. Le constat formulé en 2022, est le même pour 2023. Le nombre de fiche incident réalisé ne reflète pas la réalité même si l'année n'a pas été marquée de façon significative par des incidents récurrents.

- 🍷 11 fiches incidents sont dues à des crises d'agitation de la part de jeunes. Bien souvent, ces crises donnent lieu à de la dégradation de matériels ou à la casse de fenêtre.
- 🍷 4 incidents ont nécessité de faire appel à des services extérieurs tels que les gendarmes et/ou les pompiers.
- 🍷 2 incidents concernent l'utilisation de l'image d'enfants (partie intimes du corps) et à leur communication sur les réseaux sociaux.
- 🍷 2 Fugues ont été signalées. En réalité celles-ci ont été plus nombreuses. Elles proviennent du même usager, qui lors de grande frustration quitte l'établissement pour errer dans le village ou se réfugier à la gendarmerie.
- 🍷 4 incidents avec des actes de violences sur des jeunes et/ou envers des professionnels

Il est constaté que l'équipe éducative ne systématise pas la pratique de tracer tous les incidents survenus. L'arrivée de nouveaux professionnels vient rajouter une perte de traçabilité des incidents. Cette année, les temps de cellule de veille n'ont pas pu avoir lieu en réunion d'équipe pluridisciplinaire.

De ce fait, la communication autour des actions de prévention et gestion des risques doit être réaffirmée à l'ensemble de l'équipe par la cheffe de service.

2.5. Démarche qualité

L'établissement n'était soumis à aucune échéance de ce type sur 2023. Sont prévus en 2024 :

- 🍷 La réécriture du projet d'établissement.
- 🍷 L'évaluation externe.



3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

3.1. Admissions

3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Admissions réalisées	4	8	5	-20%
Admissions non réalisées	3	6	1	200%
Dont refus du service	3	1	0	+3
Admissions en cours de traitement	0	0	0	0%
TOTAL DEMANDES D'ADMISSION	7	14	6	17%

L'activité sur 2022 n'a pas été réalisée du fait de places vacantes qui n'ont pas été pourvues.

En janvier 2023, l'effectif jeunes est de 12 enfants sur un effectif de 15.

De ce fait, nous avons été sollicités pour des accueils d'urgence de niveau II pour 3 jeunes en janvier (du fait de la saturation du dispositif d'accueil d'urgence). Puis une admission suite à une réorientation d'un jeune venant d'une famille d'accueil.

Nous avons reçu également trois autres dossiers d'orientation auxquels nous n'avons pas pu répondre positivement du fait d'absence de place.

Nous avons reçu deux fois moins de dossiers d'admission que l'an dernier, du fait que l'effectif jeune de la structure était complet fin mars 2023.

CARACTERISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des demandes	9,0	11,2	9,5
Pourcentage de filles dans les demandes	14%	43%	33%

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - AUTORITE	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	0	0%	0	0
Département Rhône	7	100%	13	6
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	1	0
TOTAL	7		14	6



PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1	N-2
Rhône T1 Beaujolais	1	14%	5	4
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	3	43%	1	1
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	1	14%	2	1
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	2	29%	3	0
TOTAL	7		14	6

TYPE DE MESURES - DEMANDES D'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	3	43%	11	5
Placement administratif	1	14%	1	0
Placement direct par le juge	2	29%	2	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	1	14%	0	0
TOTAL	7		14	6

RESIDENCE AU MOMENT DE LA DEMANDE / Ensemble des demandes	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAEE	4	57%	0	2
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	1	14%	0	1
Chez un assistant familial	1	14%	2	1
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	1	14%	2	4
TOTAL	7		14	6

Sur les 7 dossiers qui nous ont été orientés, nous constatons comme l'an dernier, que 43% des jeunes proviennent du domicile des parents. Ceci montre l'impossibilité pour le dispositif d'accueil d'urgence d'accueillir des demandes de placement en urgence (OPP).

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION/ Ensemble des demandes	Année N	% année N	N-1	N-2
Maternelle - Primaire - Collège	6	86%	12	5
Descolarisation	1	14%	0	0
TOTAL	7		14	6



3.1.2. Refus d'admission

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2
Pas de place	2	0	0
Non adhésion du jeune	0	0	0
Non adhésion de la famille	0	0	0
En limite d'âge à l'admission	0	0	0
Maintien d'une mixité de genre	0	0	0
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	1	1	1
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement	0	0	0
Autres	0	5	1
TOTAL REFUS D'ADMISSION	3	6	2

Faute de place, 3 dossiers d'orientation ont été refusés. Pour l'un des dossiers, le profil de l'enfant ainsi que son très jeune âge ne pouvaient pas relever d'un accueil au sein de la structure.

3.1.3. Usagers admis

Age des usagers admis	Année N	N-1	N-2
Moins de 3 ans	0	0	0
3 - 6 ans	1	0	0
6 - 10 ans	1	3	3
10 - 14 ans	2	4	2
14 - 16 ans	0	1	0
16 - 18 ans	0	0	0
18-21 ans	0	0	0
TOTAL DES ADMISSIONS	4	8	5

Dans le cadre d'un accueil fratrie (OPP), nous avons accueilli un très jeune garçon âgé de 3 ans. Une dérogation nous a été donnée par la Direction Enfance Famille pour éviter d'avoir à séparer cette fratrie. Pour rappel, l'agrément de la structure est de 5 à 18 ans.

CARACTERISTIQUES DES ADMISSIONS	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des admissions	9,3	10,3	9%
Pourcentage de filles dans les admissions	0%	25%	20%

La moyenne d'âge se situe dans la continuité des trois dernières années.



TYPE DE MESURES - USAGERS ADMIS	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	0	0%	7	4
Placement administratif	0	0%	1	0
Placement direct par le juge (OPP)	3	75%	0	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	1	25%	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	1
Accueil d'urgence	0	0%	0	0
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	0	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
TOTAL	4	100%	8	5

4 accueils d'enfants cette année dont les types de mesures étaient jusqu'à présent inhabituels :

- 👉 1 pupille.
- 👉 3 accueils après des mesures d'Ordonnance de Placement Provisoire (OPP).

PROVENANCE DES ADMISSIONS - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	0	0%	0	0
Département Rhône	4	100%	7	5
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	1	0
TOTAL	4		8	5

RESIDENCE AU MOMENT DE L'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAE	3	75%	0	0
Chez les parents avec SAE	0	0%	0	0
Chez la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0	0%	5	1
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%	0	0
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	0	0
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	0
Chez un assistant familial	1	25%	2	0
En établissement médico-social	0	0%	0	0
En établissement hospitalier	0	0%	0	0



En internat scolaire	0	0%	0	0
En hôtel	0	0%	0	0
Autre	0	0%	0	0
Inconnu	0	0%	0	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	0%	1	4
TOTAL	4		8	5

PROVENANCE DES ADMISSIONS - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1	N-2
Rhône T1 Beaujolais	1	25%	3	4
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	1	25%	0	1
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	1	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	2	50%	3	0
TOTAL	4		8	5

Pour les 4 jeunes admis :

- 3 placements direct par le juge correspondent à 3 Ordonnances de Placement Provisoires (OPP).
- Pour le jeune, pupille de l'état, il s'agit d'une poursuite de placement, d'une réorientation, car le placement en famille d'accueil ne correspondait plus aux besoins.

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION A L'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	3	75%	7	5
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
SEGPA Collège	0	0%	1	0
IME - IMPRO	0	0%	0	0
Lycée - Lycée prof	0	0%	0	0
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	0	0
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	1	25%	0	0
Autres	0	0%	0	0
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
TOTAL	4		8	5

Nous notons un jeune déscolarisé du collège à son arrivée à la MECS.

Pour les 3 autres jeunes : 1 relevait d'une scolarité en maternelle, 1 d'une scolarité en primaire et 1 au collège.

Pour les 3 enfants arrivés dans le cadre d'une OPP, leur scolarité n'a pas pu être remise en place rapidement du fait de l'attente de la décision du jugement (1 mois maximum).

De ce fait, nous pouvons réaffirmer que la prise en charge de jeunes arrivants dans le cadre de l'urgence vient bousculer l'organisation et le fonctionnement de la MECS (notamment du fait de la non scolarisation des enfants) qui n'a pas les mêmes moyens humains et financiers que le dispositif d'accueil d'urgence.

ACCUEIL D'URGENCE	N	N-1	N-2
Nombre d'accueils d'urgence	3	4	1
Nombre de jours	78		21 jours
Nombre d'admissions pérennes dans le service suite à l'accueil d'urgence	2	4	

Une fratrie de deux enfants, a été accueillie 30 jours avant le passage en audience, qui s'est soldé par un maintien de leur placement. Le 3eme jeune, a été accueillie 18 jours. Le Juge pour enfants a décidé d'un retour à domicile avec la mise en place d'une mesure éducative (SAEE).

3.2. Usagers suivis dans l'année

3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

Age des usagers accompagnés	Année N	N-1	N-2
Moins de 3 ans	0	0	0
3 - 6 ans	1	0	0
6 - 10 ans	2	6	8
10 - 14 ans	10	14	9
14 - 16 ans	3	1	2
16 - 18 ans	0	0	0
Plus de 18 ans	0	0	0
TOTAL	16	21	19

Le nombre d'enfants accompagnés cette année est nettement en de ça des années précédentes. 16 jeunes accompagnés sur l'année 2023 pour un effectif de 15 enfants. Ceci



vient souligner qu'il n'y a eu qu'une fin de prise en charge, qui correspond à la sortie stipulée dans le tableau précédent.

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	11,6	11	10,9
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	2,3	1,8	2,5
Pourcentage de filles dans les accompagnements	13%	29%	26%

La durée moyenne d'accompagnement s'élève à 2 ans et 3 mois, ce qui vient confirmer le faible nombre de jeunes accompagnés durant l'année. Il y a fort à penser que des fins de prise en charge auront donc lieu en 2024.

L'âge moyen se voit augmenter de 6 mois comparativement à 2022.

La part de fille accompagnées représente moins d'un quart de l'effectif jeune

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	12	75%	19	18
Placement administratif	1	6%	1	0
Placement direct par le juge	1	6%	1	1
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	2	13%	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	0	0%	0	0
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	0	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
TOTAL	16		21	19

Comme auparavant, le placement judiciaire confié ASE est majoritaire à 75%.

Le jeune en placement administratif se trouve être le même qu'en 2022, tout comme pour le jeune confié par le juge et ce depuis plusieurs années déjà.

L'accueil de pupille est une nouvelle mesure de placement, jusqu'alors inexistante à la MECS du Docteur Yvert. Un jeune a été admis sous ce statut, le second l'est devenu suite à une décision judiciaire, par le retrait de l'autorité parentale de ses deux parents.

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	0	0%	0	0
Département Rhône	15	94%	20	19
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	1	6%	1	0
TOTAL	16		21	19



Depuis 2022, une jeune du département de la Saône et Loire est accueillie, faute de dossier d'orientation reçu par la cellule du Département à cette époque.

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1	N-2
Territoire MDM Villeurbanne	1	6%	0	0
Rhône T1 Beaujolais	4	25%	11	11
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	2	13%	3	5
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	3	19%	3	1
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	4	25%	2	0
Territoire hors Métropole et Rhône	1	6%	1	0
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	1	6%	1	1
TOTAL	16		21	19

De nouveau, nous avons admis cette année 2 jeunes du territoire Est et Vallée du Rhône. C'est un territoire très éloigné de notre secteur d'intervention. Notre établissement a été choisi faute de places disponibles dans les structures du secteur de la famille.

La difficulté de cet éloignement réside dans la gestion des transports pour les visites médiatisées mais également lorsque les DVH viennent à s'ouvrir et lorsque les parents ne sont pas véhiculés.

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	14	88%	17	13
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	2	4
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	1
SEGPA Collège	1	6%	2	1
IME - IMPRO	0	0%	0	0
Lycée - Lycée prof	0	0%	0	0
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	0	0
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	0	0%	0	0
Autres	1	6%	0	0
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
TOTAL	16		21	19

Cette année, un jeune est noté dans « autres », son projet scolaire est d'être admis en IME. Faute de place, nous avons dû construire « à la carte » sa scolarité. Aussi, il participe à 2 cours par semaine au collège. Il est accompagné sur ces temps d'inclusion scolaire par le renfort éducatif qui l'accompagne au quotidien à la MECS et qui lui dispense du travail scolaire et activité éducative le reste du temps.

Tous les autres jeunes sont scolarisés.

3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

3.2.2.1. Scolarité ou formation

BESOINS - Scolarité	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'utilisateurs bénéficiant d'un AVS	6	38%	6	7
Nombre d'utilisateurs suivis en commissions éducatives	10	63%	5	7
Nombre d'utilisateurs exclus au moins une fois dans l'année	7	44%	4	2
<i>Nombre de jours d'exclusion cumulés</i>	36		54	7
Nombre d'utilisateurs concernés par des absences ou retards scolaires répétés	5	31%	4	6

Le nombre d'enfants ayant besoin d'une aide humaine en classe reste stable comparativement aux années antérieures.

En revanche sur les 16 jeunes accompagnés dans l'année, 10 jeunes (soient 63%) bénéficient d'une Equipe de Suivi de Scolarité (ESS). Cela signifie qu'ils ont une notification MPDH pour adapter leur scolarité à leurs besoins spécifiques.

L'augmentation des exclusions scolaires (44%) augmente de 25% comparé à 2022. Ceci s'explique par la forte proportion de jeunes au collège depuis la rentrée scolaire 2023 (10 jeunes sur un effectif de 15).

Bien souvent, les exclusions sont dues à des faits récurrents de violences physiques et verbales envers d'autres jeunes. La violence verbale envers le personnel du collège est également un motif d'exclusion. Des faits de vols ont également donné lieu à des exclusions.

Ces faits répétés ont également donné lieu à une exclusion définitive d'un élève mi-décembre.

3.2.2.2. Conduites à risque

BESOINS - Conduites à risque	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'utilisateurs ayant commis des actes délinquants dans l'année	0	0%	0	4
Nombre d'utilisateurs concernés par des conduites alimentaires à risque	4	25%	5	4
Nombre d'utilisateurs concernés par des addictions à des substances psychoactives	0	0%	0	0
Nombre d'utilisateurs concernés par une suspicion de prostitution	0	0%	0	0
Nombre d'utilisateurs concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	1	6%	3	2
Nombre d'utilisateurs concernés par des comportements auto-agressifs	2	13%	1	2
Nombre d'utilisateurs concernés par des comportements hétéro-agressifs	7	44%	14	9
Nombre d'utilisateurs concernés par des fugues récurrentes	1	6%	3	1

- 📌 Parmi les jeunes accompagnés, **4 rencontrent des conduites alimentaires à risque, pour lesquels la vigilance de l'équipe éducative est renforcée.** Malgré la présence de l'équipe éducative au quotidien pour accompagner les jeunes autour de leur alimentation, cette question revêt une prise en charge avec des soins spécifiques.
 - En effet, lorsque la pulsion de manger dépasse le besoin physiologique ou s'exprime par du vol de nourriture, l'approche éducative ne suffit plus. Deux jeunes sont confrontés à ce type de problématiques. Une prise de poids excessive durant plusieurs mois nous a amené à les orienter auprès du REPOP. De plus, pour un des jeunes le lieu de soin a été informé de cette problématique afin que celle-ci puisse y être abordée.
 - Une jeune adolescente est sous la vigilance de l'équipe car son appétit est bien souvent lié à son état émotionnel. Elle a beaucoup progressé ces derniers mois mais cela reste fragile malgré tout.
 - Enfin, le cadet 3 ans 1/2 doit être accompagné durant les temps de repas car il n'a pas le sentiment de satiété alimentaire. A d'autres moments, il faut l'accompagner à goûter les nouveaux plats car il peut refuser de manger s'il ne connaît pas. Au regard de son âge ceci est normal. Il est en plein apprentissage et en découverte de la diversification alimentaire.
- 📌 Cette année, La MECS a connu un incident à caractère sexuel. **Une enquête a été menée, suite aux faits d'attouchements d'un jeune à l'égard d'autres enfants plus jeunes.** Un suivi auprès du planning familial a été mis en place, ainsi qu'un lien

resserré avec son lieu de soin. Fin 2023, nous n'avons pas eu les conclusions de l'enquête.

- Nous notons une diminution de moitié du nombre de jeunes (7 contre 14 en 2022) ayant recours à des violences physiques envers d'autres jeunes et /ou les adultes.** Ces comportements violents sont liés à leurs difficultés ou impossibilité de gérer leurs émotions ou montrent une intolérance à la frustration très élevés. Cette forte diminution de la violence physique témoigne que l'accompagnement éducatif prodigué autour de la compréhension et la gestion des émotions auprès de ces jeunes porte ses fruits.

3.2.2.3. Droits de visite et d'hébergement

BESOINS - Droits de visite et d'hébergement	Année N	% année N	N-1
Usagers accompagnés sans hébergement ou uniquement en cas d'urgence	0	0%	0
Usagers accompagnés en séquentiel (dort hors établissement 1 ou plusieurs jours/semaine)	1	6%	0
Usagers hébergés hors établissement tous les weekends	1	6%	2
Usagers hébergés hors établissement 1 à 3 fois / mois	8	50%	9
Usagers hébergés hors établissement uniquement en vacances	0	0%	0
Usagers sans droits d'hébergement familiaux, y compris vacances scolaires	6	38%	10
TOTAL	16	100%	21

Cette année, parmi les 16 jeunes accompagnés dans l'année, 6 jeunes n'ont aucun droit d'hébergement auprès de leurs parents. Parmi eux, 2 jeunes sont pupilles.

Contrairement aux constats fait l'an dernier, nous notons pour les 10 autres jeunes une amélioration dans les liens entretenus avec leurs parents permettant ainsi l'ouverture de nuitées au domicile de ceux-ci.

BESOINS - Visites médiatisées et accompagnées	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers concernés	9	56%	9	13
<i>Dont visites assurées partiellement par l'établissement</i>	0	0%	0	0
<i>Dont visites assurées totalement par l'établissement</i>	0	0%	0	0

Les visites médiatisées ou accompagnées sont toutes assurées par les travailleurs sociaux référents de la situation des jeunes qui nous sont confiés.



3.2.2.4. Santé et soins médicaux

BESOINS -Santé et soins médicaux	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	12	75%	9	10
Nombre d'usagers concernés par un suivi psychiatrique	5	31%	9	8
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	412		387	445
<i>Dont généralistes</i>	74		30	33
<i>Dont spécialistes</i>	237		133	341
<i>Dont psychologues</i>	186		71	95
Nombre d'usagers concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	2	13%	3	3

Les besoins de soins des jeunes accompagnés restent forts :

- 12 jeunes sur 16 ont une notification MDPH ou une demande en cours soit 75% d'entre eux.
- Tous les jeunes ayant un suivi de soin au CMP n'ont pas de suivi pédopsychiatrique faute de place. L'orientation et le temps d'attente d'une prise en charge soin ne cesse d'augmenter : entre 1 à 2 ans d'attente selon les secteurs.
- Le nombre de rendez-vous médicaux se situent dans la fourchette des années précédentes.
- L'accès au soin reste et demeure difficile. L'accès auprès des professionnels de soin ou de rééducation tels que les orthophonistes, kiné, psychomotricien, nécessitent des mois d'attente avant de démarrer une prise en charge.

	Année N	N-1	N-2
Nombre de mineurs ayant bénéficié d'une PECP dans l'année	2		

2 enfants bénéficient d'une aide humaine supplémentaire (un renfort éducatif) pour les accompagner dans leur quotidien :

- Pour le premier, la présence humaine est de 35h par semaine. Cette personne est présente pour lui de 9h à 17h afin d'animer son quotidien, lui proposer des activités éducatives et scolaire, du sport, l'accompagner sur ses temps d'inclusion scolaire... De plus, une prise en charge à 50% des frais liés aux vacances adaptées de ce jeune ont également été accordés à l'établissement.
- Pour le second, la présence humaine est de 20h par semaine. La présence de cette personne supplémentaire est principalement pensée le soir lors du retour de l'école et



deux samedis par mois afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de ce petit garçon âgé de 3 ans 1/2, au sein d'un collectif d'enfant bien plus âgé que lui.

3.2.2.5. Evaluation annuelle des projets personnalisés

Sur l'année 2023, l'équipe a réalisé 10 Plan d'Action Partagé (PAP) sur 15. Certaines familles sont dans une forme d'évitement/absence de collaboration concernant le placement de leur enfant, ce qui ne permet pas la rencontre et l'échange sur les objectifs d'accompagnement de leur enfant.

Deux jeunes sont pupilles, donc le projet se travaille directement avec le travailleur social qui soumet les éléments du projet au conseil de famille pour information.

De plus nous notons des freins à la réalisation des PAP du fait de l'éloignement des familles (parfois non véhiculées) du lieu de placement. Ce paramètre ne vient pas faciliter les rencontres régulières malgré les efforts de l'équipe à se rendre disponible.

Cette année, les Projets Pour l'Enfant (PPE) menés par l'ASE ont pu se faire conjointement à notre PAP, évitant ainsi la multiplicité des rencontres et la redondance des informations recueillis pour réaliser ces projets.

5 bilans ont été fait sur les 10 PAP réalisés. Comme l'an dernier, des bilans ont eu lieu avec les familles et les partenaires sans pour autant toujours être formalisés en tant que tel. L'équipe fait toujours lecture du rapport d'évolution qui est transmis au juge ou à la MDR lors de fin de mesure. Le contenu de ces écrits reflète les échanges avec le jeune, la famille et les référents ASE lors du rendez-vous de bilan.

20 rencontres famille ont eu lieu sur l'année 2023. Comme explicité plus haut, le lien et les échanges réguliers avec les familles sont variables et fluctuant. Le constat est fait que plus les liens avec les parents sont bons et que la confiance est instaurée, plus le travail mené au quotidien avec l'enfant s'en voit amélioré et les liens parents/enfants se restaurent. Aussi, il est regrettable de ne pas toujours réussir à mener ce travail. Enfin, la relation et les liens entretenus avec le travailleur social de la famille sont également un vrai soutien pour l'équipe qui accompagne le jeune.

Au-delà des rencontres « officielles », l'équipe entretient des liens réguliers via les appels téléphoniques et des rencontres lors des visites médiatisées ou retour de week-end avec les parents. Ainsi les familles sont en lien directe avec l'ensemble des membres de l'équipe et non pas exclusivement avec le référent éducatif de leur enfant.



3.3. Usagers sortis

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	Année N	N-1	N-2
Nombre de sortis	1	9	6

Une fin de prise en charge a été réalisée en 2023. Celle-ci correspond au retour à domicile d'un jeune accueilli dans le cadre d'une OPP.

L'absence de fin de prise en charge pour les enfants déjà accompagnés vient ainsi mettre en lumière les carences et mises en danger ne permettant pas d'envisager un retour à domicile. Cela impacte l'allongement du temps de placement des jeunes.

3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	Année N	N-1	N-2
Moins de 3 mois	1	1	1
4 à 12 mois	0	2	0
1 à 3 ans	0	4	2
Plus de 3 ans	0	2	3
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	0,05	1,83	3,76

Le seul enfant qui est parti en 2023 est resté mois de 3 mois. Cette durée n'est en revanche pas représentatif des durées de prise en charge moyennes des jeunes accueillis dans la MECS.

3.3.2. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille	1	100%	5	2
Fin de mesure - Majorité	0	0%	0	0
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil	0	0%	1	1
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement (collectif)	0	0%	3	3
Accueil chez un tiers ou adoption	0	0%	0	0
Déménagement et autres	0	0%	0	0
TOTAL	1		9	6



3.3.3. Orientation à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAE	0	0%	0	0
Chez les parents avec SAE	1	100%	5	3
TOTAL	1		9	6

Le jeune sorti en 2023 et accueilli dans le cadre d'une OPP a bénéficié d'un retour à domicile avec un suivi SAE.

SITUATION SCOLAIRE/PROFESSIONNELLE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	1	100%	7	4
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	1	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	1
SEGPA Collège	0	0%	1	0
IME - IMPRO	0	0%	0	1
Lycée - Lycée prof	0	0%	0	0
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	0	0
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	0	0%	0	0
Autres	0	0%	0	0
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
TOTAL	1		9	6



4. Locaux et moyens matériels

Cette année, les investissements ont permis de renouveler :

- Le parc automobile de l'établissement en faisant l'acquisition d'un véhicule 7 places pour remplacer un véhicule de même type.
- La flotte informatique a également fait peau neuve. Un nouveau PC portable pour la cheffe de service et un ordinateur fixe pour l'équipe éducative.
- Un investissement mobilier a pu être fait par l'achat de deux nouveaux canapés pour les salons des jeunes, ainsi que d'un casier collectif pour l'équipe éducative.

Afin d'optimiser les espaces de travail de chacun, notamment pour permettre à l'équipe éducative d'évoluer dans un bureau plus spacieux, des changements ont eu lieu. Ainsi, les bureaux de l'assistante administrative et de la cheffe de service se trouvent en lieu et place de l'ancien bureau de l'équipe éducative et d'une salle famille bien souvent sous utilisée.

L'équipe a désormais l'espace d'un double bureau, avec plusieurs espaces de travail individuel et plusieurs ordinateurs.

Lors des temps de CVS, les jeunes ont pu réaffirmer leurs souhaits de mettre en place une salle de « répit ». Ce lieu serait à destination des jeunes pour s'extraire du groupe et y retrouver leur calme et se relaxer. L'équipe et la direction sont en réflexion sur ce projet.

Également amené en CVS la remise en fonctionnement de la salle informatique, située au dernier étage. Le renouvellement de la flotte informatique devrait permettre à terme de mettre à disposition, 2 ou 3 ordinateurs, permettant aux jeunes de pouvoir s'extraire du collectif pour faire leurs devoirs ou surfer sur internet, en présence d'un adulte.

Ces projets devraient normalement voir le jour courant 2024.

5. Perspectives 2024

5.1. Au plan du fonctionnement et de la gestion de l'établissement

- La démarche de réécriture du projet d'établissement a été initiée fin 2023. La démarche projet ainsi que le rétroplanning est présenté à l'équipe début janvier 2024. La constitution d'un COSPE (Comité de Suivi du Projet d'Etablissement) permettra de mettre au travail cette dynamique pour aboutir sur une finalisation du projet d'établissement fin 2024.
- L'enquête interne réalisée en Décembre 2023 (suite au signalement de faits de harcèlement et de violence au travail de la part de plusieurs salariés) rendra ses conclusions d'enquête et déterminera un plan d'action à mettre en place début 2024.
- L'établissement sera soumis à une évaluation externe, au dernier semestre 2024.
- Sur le plan de la formation continue :
Les formations obligatoires telles que SSI et SST vont se poursuivre. La formation MAPA sera également de nouveau dispensée dans le premier trimestre 2024. L'ensemble de ces formations sont proposées aux équipes du pôle, permettant ainsi de faire vivre la dynamique du pôle.
- L'une des nouvelles maitresses de maison se verra partir en formation à partir du mois d'avril pour obtenir sa certification de Maitresse de Maison.
- Une formation Référent Site qualifiant a été dispensée à un éducateur, officialisant sa fonction de tuteur référent auprès d'apprentis sur le pôle.
- Le nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2024-2028 (CPOM) sera signé en 2024. Cela permettra d'apporter une visibilité du cadrage budgétaire sur plusieurs années.
- Nous prévoyons d'arrêter les mises en veille à partir du 1^{er} septembre 2024. Ainsi, la MECS pourra prendre en charge des enfants toute l'année (jusqu'à présent il y a une semaine de mise en veille pour les petites vacances scolaires et 3 semaines en été). Cela permettra de répondre aux besoins de certains enfants de rester à la MECS en permanence.
- Nous prévoyons également de travailler également sur un potentiel agrandissement de la MECS. En effet il y a très peu de chambres individuelles ce qui met à mal l'accompagnement de certains jeunes.

5.2. Au niveau éducatif et collectif

- Une collaboration autour d'un projet artistique avec un grapheur du quartier métisseur est prévu dans l'été.
- Comme chaque année maintenant, grâce au don reçu fin décembre 2023, les jeunes et l'équipe réfléchissent à un projet commun pour 2024.

D'autres projets verront très certainement le jour.